



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 14 avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 14 avril 2016 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, MAHU.

Mesdames et Messieurs : BERNA, DELZENNE, DRAPIER, FERRIERE, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST THIEBAUT.

Absents et excusés :

Mme Sylviane GODEFROY donnant procuration à M. Hervé SAUVAGE

M. Pascal BON donnant procuration à M. Patrick FEUILLET

M. André SCHLECHT donnant procuration à M. Yves THIEBAUT

I - USED A : ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE RUE GAMBETTA

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'USED A envisage d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, éclairage public rue Gambetta.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 225 319,43 € HT.

Les travaux ne seront entrepris qu'en 2017. Décision prise à l'unanimité.

II - ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES PAR LA CCVO

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 15 février 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Oise a approuvé la mise en place d'un groupement de commandes permettant de lancer un marché groupé pour la fourniture et livraison de béton, bordures, cailloux, matériaux de maçonnerie et peinture. Il est demandé aux communes de délibérer afin d'adhérer ou non au groupement de commandes. Ce groupement permet d'obtenir des prix plus intéressants et d'en faire bénéficier les communes pour leurs propres travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et livraison de béton, bordures, cailloux, matériaux de maçonnerie et peinture ;

Approuve le projet de convention d'adhésion au groupement

Donne délégation au maire pour représenter la commune dans ce groupement et signer la convention ;

Donne délégation à la Communauté de Communes du Val de l'Oise coordonnateur du groupement de commandes pour la consultation, la passation, la signature et la notification du marché; chaque membre du groupement restant responsable de l'exécution.

III - CONVENTION FINANCEMENT ALSH 2015 PAR LA CCVO

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 décembre 2014 approuvant la modification des statuts avec l'ajout de la compétence optionnelle et facultative « Organisation et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement durant les quatre premières semaines de vacances scolaires d'été ».

A la suite, une convention de financement au titre des accueils de loisirs sans hébergement entre la CCVO et la Commune de Moÿ de l'Aisne avait été signée pour l'année 2014.

Il conviendrait de reconduire cette convention pour l'année 2015, à raison d'une prise en charge de 0.52 € par enfant avec un plafond de 7 heures par jour (210 heures par enfant sur l'année).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reconduire cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

IV - LOCATION BATIMENT « ANCIENNE PERCEPTION » - FIXATION DES LOYERS

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que le bâtiment de l'ancienne perception, situé au 33 rue Georges Clémenceau, appartient à la commune de Moÿ de l'Aisne, depuis le 23 mars 2016, acte notarié réalisé par Maître Christian PAUCHET, notaire à Moÿ de l'Aisne.

Deux demandes de location de local professionnel ont été formulées. La première par la SCM VACAVANT – MICHALAK (infirmières libérales) pour une partie du rez-de-chaussée de ce bâtiment, et la deuxième par la société CREDIT AGRICOLE, mise en place d'un distributeur à billets en remplacement de l'ancien, pour l'autre partie du rez-de-chaussée.

Il convient au Conseil Municipal de délibérer à présent sur la demande et de fixer les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité,

1. D'une part la candidature de la SCM VACAVANT-MICHALAK et décident de fixer le loyer mensuel du local professionnel à 550 €.
2. D'autre part la candidature du CREDIT AGRICOLE et de fixer le loyer mensuel du local professionnel à 150 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les baux professionnels correspondants.

V - CREATION D'UN EMPLOI CUI POUR LA CANTINE

Le Conseil Municipal prend connaissance des dispositions concernant le Contrat Unique d'Insertion. Le Maire indique que la commune a recours aux contrats aidés et demande l'autorisation de recruter un agent en contrat unique d'insertion pour la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le recrutement d'un agent par le biais d'un contrat aidé pour la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Maire est autorisé à signer la convention permettant de procéder à la création du nouveau poste.

VI - ADHESION AU FDS 2017

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce fonds et à verser leur cotisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

VII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU CHEMIN GUISOIS

Le Maire annonce à l'assemblée que les travaux de réfection du réseau d'eau potable, réalisés par NOREADE sur le chemin Guisois, sont terminés.

Les tranchées effectuées seront rebouchées par les soins de NOREADE, cependant le Maire propose d'entreprendre la réfection complète de la rue.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité avec 3 abstentions, de présenter un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité- programme 2017, avant le commencement des travaux de réfection du chemin Guisois.

VIII - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2015 (lotissement, perception, gendarmerie, commune)

Vote des comptes administratifs et de gestion 2015

a) Gendarmerie :

* Fonctionnement :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 103 687,17 €

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 56 925,72 €

Le résultat fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 46 761,45 €

* Investissement :

Il n'y a pas de recettes d'investissement.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 3 240 €

Le résultat fait apparaître un déficit d'investissement de 3 240 €

Récapitulatif : résultat cumulé : $46\,761,45 - 3\,240 = 43\,521,45$ €

b) Perception :

* Fonctionnement :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 21 077,06 €

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 12 558,38 €

Le résultat fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 8 518,68 €

c) Lotissement :

* Investissement :

Résultats reportés en investissement : - 385 323,43 €

Pas de recettes d'investissement.

* Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement + 161 464,60 €

Pas de dépenses de fonctionnement

Résultat cumulé : - 223 858,83 €

d) Commune :

* Fonctionnement :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 882 270,13 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année 2014 : 371 585,44 € pour un total de recettes cumulées de 1 233 855,57 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 697 838,49 € (hors virement à la section d'investissement)

Le résultat cumulé fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 536 017,08 €

* Investissement :

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 938 392,54 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 005 661,97 € auquel s'ajoute le solde négatif des restes à réaliser pour 2016 : 218 729,91 € (opérations engagées mais non réalisées) pour un total de dépenses cumulées de 1 224 391,88 €.

Le déficit cumulé d'investissement est donc de $1\,224\,391,88 - 938\,392,54 = 285\,999,34$ €.

Récapitulatif : section de fonctionnement : + 536 017,08 €

Section d'investissement : - 285 999,34 €

Résultat : + 250 017,74 €

Les conditions de fonctionnement ont été satisfaisantes en 2015 et le résultat de l'exercice laisse apparaître un excédent conforme aux prévisions budgétaires avec des investissements conséquents.

Cette gestion saine de la commune permet d'envisager un autofinancement suffisant afin de réaliser des opérations d'investissement programmées depuis plusieurs années et contribue à l'attractivité de la commune.

IX - APPROBATION DES AFFECTATIONS DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 (lotissement, perception, gendarmerie, commune)

Reversement de l'excédent 2015 des budgets annexes perception et gendarmerie au budget principal

Le maire informe de la possibilité de reverser l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal de la commune.

Constatant que le compte administratif 2015 du budget annexe de la perception fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 518,68 €

Constatant que le compte administratif 2015 du budget annexe de la gendarmerie fait apparaître un excédent de fonctionnement de 46 761,45 € affecté pour 43 521,45 € en report de fonctionnement,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reverser les sommes de 8 518,68 € et de 43 521,45 € au budget principal de la commune.

Lotissement

Le compte administratif 2015 du lotissement « le Centre » n'appelle ni observations ni remarques de la part du receveur.

X - TRAVAUX AU STADE DE FOOTBALL (EP, alimentation en eau, enrobé et branchement réseaux)

Le Conseil Municipal prend connaissance de devis pour les travaux supplémentaires au stade de football suite à la construction des nouveaux vestiaires et du club house.

1°) Alimentation en eau de l'ancien vestiaire

Devis de l'entreprise DUBOIS Emile d'un montant de 1 148,64 € TTC

2°) Mise en place de regards pour raccordement des eaux pluviales

Devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 2 684 € TTC

3°) Enrobé sur la partie enherbée le long du terrain de football

Devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 6 371,28 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les deux premiers points étant donné l'indispensabilité des travaux et accepte à la majorité, avec 2 oppositions et 1 abstention, la pose d'enrobé le long du terrain de football.

XI - TRAVAUX : allées du cimetière, rues Berthelot et Victor Hugo, éclairage public place de la Mairie)

Allées du cimetière :

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que, pour faire suite à la matérialisation des nouveaux emplacements du cimetière par la création d'allées et la pose de bordures, il convient à présent de terminer par la pose de l'enrobé.

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux devis pour ces travaux. Le premier de l'entreprise COLAS pour un montant de 8 436,60 € TTC et le deuxième de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 8 735,04 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise COLAS pour la pose d'enrobé sur les allées du cimetière.

Rue Berthelot :

Le Conseil Municipal prend connaissance de devis pour les travaux de voirie de la rue Berthelot. Il est précisé qu'une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité a été attribuée à la commune pour ces travaux.

Deux entreprises ont remis une offre :

ENTREPRISE EIFFAGE	38 882,10 € TTC
ENTREPRISE COLAS	38 148,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise COLAS pour ces travaux de voirie.

Rue Victor Hugo :

Le Conseil Municipal prend connaissance de devis pour les travaux de voirie de la rue Victor Hugo. Il est précisé qu'une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité a été attribuée à la commune pour ces travaux.

Deux entreprises ont remis une offre :

ENTREPRISE EIFFAGE	15 148,90 € TTC
ENTREPRISE COLAS	15 046,32 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise COLAS pour ces travaux de voirie.

Eclairage public place de la Mairie :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le devis de l'USEDA pour la rénovation de l'éclairage public de la place « Mairie et Ecole ».

Le coût de l'opération calculé aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 41 049,49 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 31 148,93 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rénovation de l'éclairage public de la place « Mairie et Ecole ».

XII - CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE GAMBETTA

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de différents bureaux d'étude pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie de la rue Gambetta.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal constate que des éléments complémentaires sont à demander afin de déterminer le bureau d'étude compétent. La question est donc reportée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

XIII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, à l'unanimité, décide les taux suivants pour l'année 2016

NATURE	TAUX en %
Taxe d'habitation	17,08
Taxe sur le foncier bâti	16,00
Taxe sur le foncier non bâti	20,57
Cotisation foncière des entreprises	15,26

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de ne pas augmenter les taux d'imposition 2016 des taxes locales (part communale) pour la huitième année consécutive.

XIV - SOUSCRIPTION EVENTUELLE D'UN PRET

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : achat du bâtiment de l'ancienne perception.

Il indique que ce projet d'achat s'élève à 95 000 € TTC.

Les Membres présents :

- approuvent le projet qui leur est présenté,
- décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST l'attribution d'un prêt de 95 000 €, à taux fixe de 0.95%, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 8 années à partir de janvier 2017 par périodicités annuelles.
- ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits et les débits correspondants,
- prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

XV - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (lotissement, perception, gendarmerie, commune)

SUBVENTIONS 2016

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les montants de subventions à inscrire au budget 2016 : 40 258,25 € (y compris les subventions exceptionnelles accordées depuis le 1^{er} janvier 2016)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les montants proposés et autorise le Maire à verser en 2016 les subventions attribuées à chaque association dans la limite des crédits inscrits.

a) Budget annexe perception :

Recettes de fonctionnement : 14 919,00 € (y compris le résultat report de 2015 : 8 518,68 €)

Les dépenses de fonctionnement sont estimées sincères et véritables et intègrent le reversement au budget général de 8 518, 68 € (excédent de l'exercice précédent).

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à 800 € (dépôt et cautionnement).

A l'unanimité, les Membres du Conseil adoptent le budget 2016 de la perception.

b) Budget annexe gendarmerie :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 103 521,45 € compte tenu d'un résultat de fonctionnement reporté de 43 521,45 €.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées sincères et véritables et intègrent le reversement au budget général de 43 521,45 € (excédent de l'exercice précédent).

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à 11 740 €. Le changement de 2 chaudières est à envisager en 2016.

A l'unanimité, les Membres du Conseil adoptent le budget 2016 de la gendarmerie.

c) Budget annexe lotissement :

Le budget proposé tient compte des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement en intégrant les opérations d'ordre et de résultat des exercices précédents.

En fonctionnement, le montant des dépenses et des recettes s'élève à 1 065 542 € (situation de la vente des terrains aménagés au 14 avril 2016).

En investissement, le montant des dépenses et des recettes s'élève à 953 542 €

Les dépenses intègrent le déficit de l'année antérieure et les recettes prennent en compte la vente des terrains aménagés au 14 avril 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget annexe du lotissement.

d) Budget commune :

Le budget est estimé sincère et véritable et tient compte des charges incompressibles et des projets d'investissement élaborés par la commission travaux et arrêtés par la commission des finances. Le budget est voté par chapitre.

1) Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 080 310 € en prenant en compte l'excédent antérieur reporté de 250 017,74 € et également les excédents 2015 des budgets annexes (gendarmerie et perception) de 52 040,13 €.

2) Les dépenses de fonctionnement sont estimées sincères et véritables avec toujours le souci de maîtriser un maximum d'opérations budgétaires. Un virement de 48 551,00 € à la section d'investissement est proposé pour permettre de réaliser les travaux retenus. Les subventions aux associations et organismes publics s'élèvent à 40 258,25 € et sont développées dans un document consultable en mairie.

Le total des dépenses s'élève à 1 080 310 €.

3) Les recettes d'investissement avec le virement de la section de fonctionnement s'élèvent à 967 049,00 € dont 192 177,52 € de restes à réaliser (vestiaires du stade, rue Saussier Marchandise). Un emprunt de 95 000 € est inscrit pour l'acquisition des bâtiments de l'ancienne perception.

4) Les investissements retenus sont prévisionnels. La réalisation de nouveaux vestiaires au stade est la principale opération retenue pour 2016 ainsi que l'achat des bâtiments de l'ancienne perception.

Les restes à réaliser sont conséquents avec les opérations lourdes à terminer (vestiaires du stade, rue Saussier Marchandise).

Le total des investissements s'élève à 967 049 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil adoptent le budget 2016 de la commune.

XVI - QUESTIONS DIVERSES

Suite aux travaux réalisés par NOREADE, Monsieur le Maire a demandé qu'une analyse hydrologique soit réalisée. Il en ressort que l'eau distribuée dans la commune est de qualité et de norme conforme au code de la santé publique.

Une bonne nouvelle : par un courrier du 4 avril 2016 le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale nous a annoncé l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école pour la rentrée de septembre 2016.

Les travaux de la station d'épuration se déroulent bien. Cependant Monsieur DUFOUR, président de l'Oise Moyenne souhaiterait un rendez-vous avec le bureau d'étude de NOREADE pour avoir quelques informations sur l'ouvrage franchissant le bras de l'Oise.

TRAVAUX DU CONSEIL

15 février	Réunion CCVO	OPAH
17 février	Commission travaux	
25 février	Commission Poste	
2 mars	Commission Accueil	« MoyQuand »
3 mars	Réunion CCVO	
4 mars	USEDA	
8 mars	Commission finances	
9 mars	CCVO	
14 mars	Relais cycliste	
15 mars	Centre Social CA	
17 mars	CCVO OPAH	
23 mars	CCAS	
24 mars	Grande Parade	Préparation du repas du mois d'avril
24 mars	Bureau d'étude CARTELET et HARMONIE PAU	
25 mars	Valor'Aisne	
4 avril	CCVO	
8 avril	Commission finances	

Tous les mardis réunion de chantier pour les vestiaires du stade

Tous les jeudis réunion avec NOREADE pour le Chemin Guisois

Infos



ORDURES MENAGERES :

A compter du 2 mai 2016, les ordures ménagères seront collectées toutes les semaines le mercredi et le tri sélectif le lundi une semaine sur deux (les semaines paires).

Ouverture de la Poste : Pendant la période estivale, la poste de Moÿ de l'Aisne sera fermée tous les après-midis du 18 juillet au 27 août 2016.

Inscription école primaire : tous les vendredis matin en mai 2016 (horaires scolaires) pour les enfants nés en 2013. Pièces à fournir : certificat d'inscription délivré par le Maire et carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

Date à retenir : **Dimanche 8 mai 2016 FETE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**

Rassemblement à la Mairie 9 H 45

Départ pour le Monument aux Morts

Commémoration et dépôt de gerbe – Vin d'honneur

La population est invitée à assister à cette cérémonie